

SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS DE L'ADMINISTRATION DE LA MER /SNPAM-CGT

Fédération Nationale de
L'Équipement et de l'Environnement

Adhérent à l'Union Générale
des Fédérations de Fonctionnaires

Compte rendu CAP Inspecteur des Affaires Maritimes du 14 octobre 2011

Les personnes suivantes assistaient à cette réunion :

Représentants de l'administration :

Mme THORIN, présidente (en suppléance de Mme EYSSARTIER) ; M. COURCOL ; M. PERRIER (en suppléance du DAM M.PAOLANTONI) ; M. SONJON

Représentants du personnel :

pour l'« ex-CGC » : Patrice BEAULIEU, Sylvain CHUNIAUD, Yves VINCENT (suppléant)

pour la CGT : Patricia BEN KHEMIS, Vincent LEQUENNE, Katell MARCILLAUD (suppléant), Cyrille GACHIGNAT (suppléant)

La CAP débute à 14h30.

1. Désignation secrétaire adjoint : Patrice BEAULIEU (ex CGC) est désigné secrétaire adjoint. Le quorum est atteint.

2. Approbation du PV de la CAP du 5 avril 2011 : le PV de la CAP est approuvé, sous réserve des modifications suivantes : le § 4.3 devra être complété par le fait qu'un bilan d'étape a été réalisé en ce qui concerne la fusion des corps et que l'arrêté relatif aux postes de conseillers des affaires maritimes est en cours de préparation.

3. Présentation de la réforme des services de la DRH :

Le projet ONP (opérateur national de paye) est en cours de réalisation. Il a pour but d'assurer que tous les agents soient rémunérés dans les mêmes conditions. L'ONP implique que la production d'un arrêté provoque sans délais la mise en paiement, avec le regroupement au sein d'un même service de la production des arrêtés de nomination et la gestion financière. Actuellement, suite à avis de la CAP et la décision de l'autorité administrative, un arrêté est pris afin que le service de gestion financière puisse prendre en compte les nouveaux éléments relatifs à la paye.

Deux sous directions se répartissent les missions : GAP et MGS.

4. Mutations

Déclaration préalable de Cyrille GACHIGNAT indiquant qu'il ne participera pas aux débats concernant les mutations ayant un rapport direct ou indirect avec sa fonction de chef du centre de sécurité des navires de Manche-Calvados ; sont concernés les postes situés à Caen, Cherbourg et Ciboure.

Déclaration préalable du SNPAM-CGT lue par Patricia BEN KHEMIS relative à la candidature de Vincent LEQUENNE au poste de directeur du Lycée de Cherbourg :

Madame la présidente de la CAP des IAM,

Le poste de directeur de Lycée maritime de Cherbourg est vacant depuis le courant du mois de juillet. Vincent Lequenne a été nommé en intérim le 2 septembre par décision du DIRM suite à une sollicitation téléphonique de ce dernier le 26 juillet. Le choix du directeur du lycée sera décidé à l'issue de la CAP des IAM le 14 octobre.

V. Lequenne a manifesté de l'intérêt pour ce poste depuis des mois maintenant. Il a ainsi candidaté deux fois sur le poste de directeur (susceptible d'être vacant) avec deux fois un classement en no 1 sur 2 par le DIRM (poste finalement non vacant dans les deux cas).

Nous dénonçons clairement les conditions dans lesquelles s'effectuent cette mutation du directeur du lycée. Faire assurer par un des candidats au poste la fonction de directeur (fut-ce par intérim) durant les 2 premiers mois de la rentrée scolaire rend de fait toute autre candidature plus difficile à entériner.

Nous exigeons d'avoir des réponses à ces questions :

- la mutation de l'ancien directeur est elle consentie par ce dernier ?
- Dans l'affirmative, pourquoi le DIRM a-t-il décidé cette mutation à quelques semaines de la rentrée scolaire ?
- Dans la négative, le service de tutelle du directeur du lycée at-il exercé un réel contrôle de l'exercice des fonctions de ce dernier ? L'impossibilité pour l'ancien directeur d'assurer cette rentrée nous laisse dans l'expectative.

V. Lequenne étant par ailleurs représentant des IAM à la CAP pour le SNPAM-CGT, nous tenons à lever toute ambiguïté :

- il n'a pas bénéficié à ce titre d'avantages particuliers quant à son prépositionnement au poste du directeur du lycée
- V. lequenne aurait souhaité plus que tout autre que son éventuelle nomination à ce poste s'effectue dans le cadre d'un processus normal respectant les règles établies par la DRH de notre ministère
- compte tenu de son attachement à la formation des marins depuis des années, il maintient sa candidature, malgré le contexte particulier dans lequel elle s'inscrit.

Nous vous prions d'agréer, madame la Présidente, l'expression de nos salutations distinguées.

P. BEN KHEMIS
K. MARCILLAUD
C. GACHIGNAT

représentants SNPAM-CGT CAP IAM.

Lors de la pré-CAP, les OS regrettent le délais trop court de la parution des postes de la liste des affaires maritimes.. Le SNPAM-CGT renouvèle son souhait de fusionner les listes compte tenu des nombreux dysfonctionnements engendrés par le maintien de listes parallèles (postes déclarées en A ou A+, non transmissions par la voie hiérarchique des demandes de mutations aux dates requises...).

Poste no 111210 : Directeur du Lycée de Cherbourg : Vincent LEQUENNE retenu.
2 candidatures non retenues (David SELLAM et Michel MORIN)

Poste Directeur du lycée de Ciboure.

Suite à CAP écrite le xx aout, M. SECHET a été retenu.

Le SNPAM-CGT souligne que la CAP écrite a été réalisée alors que la date de fin de publication du poste était annoncée pour le 20/09/2011. La DRH indique que l'avis de la CAP a été donné et dans l'objectif d'assurer la rentrée dans de bonnes conditions dans le lycée, la DRH a affecté M. SECHET à Ciboure dans le respect de l'avis de la CAP.

Poste no 111421 : commandant Thémis (Titulaire : Bruno IMPREZ). M. SCHNEIDER retenu. M. MOYNAULT non retenu.

Poste no 111361 : chef service SML 14 (titulaire : Jean-Philippe QUITOT). Pierre-Michel BON GLORO retenu. David SELLAM non retenu.

Poste no 111212 : adjoint au directeur du lycée de Fécamp : compte tenu du corps d'appartenance des candidats, CAP des IAM pour information uniquement. La CAP compétente n'a pas encore examiné cette candidature. L'administration classe la candidature de Christelle BARDOUX en priorité par rapport à celle de Lionel HENRY.

Poste chef pôle emploi maritime GE ENIM (titulaire Thierry BEYSSEIRE). Bruno IMPREZ retenu. Pascale GUEHENNEC (IAM) et Fabrice VALVERDE (Octaam) non retenus.

Poste no 111218 : ISN CSN Manche-Calvados antenne CH : titulaire Vincent LEQUENNE.
Gilles HOECHSTETTER retenu. David SELLAM non retenu.

Poste no 111439 : Chargé de mission planification DREAL 33 : Isabelle PEDELABORRE retenue ?

Poste no 111214 : Chef mission territoriale DIRM Basse-Normandie : titulaire Pierre-Michel BON-GLORO.
David SELLAM retenu.

Poste no 111576 : Délégué Poitou Charentes ressources durables : titulaire Olivier NOURRAIN. Pour information : Raphaël LE GUILLOU sera proposé par l'administration.

Poste no 111577 : chargé de mission qualité DIRM BORDEAUX. Retenu : Thierry MANO.
La délégation CGT souligne que certains IAM n'ont pas candidaté compte tenu de leur pré-positionnement depuis plusieurs mois sur les postes de CCSN adjoint

Poste no 111142 : Secrétaire général LPM Sete : titulaire Gina MILLET. Retenu : Catherine DABO WITZIG

Poste no 111095 : Inspecteur sécurité navires à St Malo : titulaire Gérard VAUDOUT. Retenu : Dominique MIGAULT.

Poste no 115503 : Responsable pole finance logistique DIRM Nantes : retenu : Yannick MESMEUR.

Poste no 111215 : Directeur adjoint lycée Boulogne : pour information : Agnes CRIGNON retenue.

Poste no 111220 : Inspecteur sécurité navires. Titulaire : Sophie SANQUER. Les représentants CGT interpelle la DRH car le chef du service concerné n'a pas transmis de demande de mutation à sa hiérarchie. La DAM indique que le poste n'est pas vacant.

Mme THORIN rappelle la règle qui s'applique dans le ministère : un IAM ne peut pas postuler sur un poste coté « A+ » ; seul un IPAM peut le faire.

Les OS relèvent que lors du concours d'accès au grade d'IPAM, le jury justifie souvent la non réussite de l'examen par le fait que le candidat n'occupe pas un poste coté A+ ! D'autre part, au sein des affaires maritimes les poste coté « A+ » ne sont pas assez nombreux au vu du nombre d'IPAM.

Mme THORIN rappelle que certains postes sont en double publication (A et A+).

5. Nomination au choix IAM

Mme Brugaro est proposé pour être nommé au choix IAM.

6. Nomination au choix IPAM

Sont proposés par l'administration : MM. BOTHOREL, GRIMAULT et LEGOUT. Les représentants CGT et ex-CGC proposent MM. BOTHOREL, LEGOUT et MORIN.

Consultation écrite pour entériner les IPAM ayant réussi le concours : les mandats de la CAP actuelle prenant fin le 15/11, la consultation de la CAP actuelle par écrit sera possible.

7. Recours gracieux de P. Beaulieu :

Avis favorable pour l'attribution d'un mois de bonification.

8. Recours gracieux relatifs à la PFR

M. PERRAIS, chef du département « ROR » (politique rémunération, organisation du temps de travail et réglementation) présente l'analyse des recours formulés. 9 recours d'IAM (7 de la DIRM MEMEN, 2 de la DIRM LA REUNION) dont 2 recours au tribunal administratif.

La DRH précise que le dialogue social a existé, le bilan de cotation des poste présenté aux fédérations syndicales.

A la suite d'un débat entre représentants de l'administration et des organisations syndicales, l'administration propose d'émettre un avis favorable pour le maintien de la part résultats allouée à Dominique MIGAULT et

Walter PAUMIER. Le vote est soumis à la CAP : 4 votes pour, 4 votes contre.

9. Divers :

9.1. Les attributions de bonification pour 2010, en référence à l'arrêté du 15 février 2011 seront présentées lors de la prochaine CAP.

9.2. Application de la PFR dans les services des affaires maritimes

Les OS dénoncent les conditions dans lesquelles ont été appliquées la PFR aux cadres civils des affaires maritimes : cotation des postes des affaires maritimes non justifiées, absence de notification systématique aux agents des parts résultats, non uniformité de la période prise en compte pour évaluer les résultats des agents, non application de la PFR aux cadres militaires. Une note détaillée sera rédigée en ce sens par les représentants CGT.

9.3. Organisation de l'élection des représentants de la CAP des IAM : Les OS soulignent qu'à ce jour, un certain nombre d'IAM n'a pas reçu le matériel de vote. Compte tenu de la date du vote (20/10) et du type de vote (correspondance pour CAP), il n'est pas garanti que tous les IAM puissent voter.

9.4. M. SONJON remplace M. Roux en tant que chef du bureau MGS3 (DRH) et Mme MERLEN remplace Mme CRENN au bureau AM1(DAM).

9.5. Information relative à l'intégration des IAM dans les nouveaux corps :

Un groupe de travail sur la technicité des corps civils des filières techniques et administratives est en cours. Les IAM sont à la frontière des 2 filières. Ce point a été évoqué à l'intersyndicale le 27/07/2011. Les IAM option administrative (IAM OA) seraient versés dans le futur corps des attachés ; les IAM option technique (IAM OT) seraient intégrés dans le corps des ITPE, puis le tout intégrerait le futur corps d'ingénieur du ministère. La concertation est prévue en groupe de travail avec la participation des organisations syndicales. Les IAM OA seraient intégrés les premiers dès la création du nouveau corps des attachés (le décret va paraître). A cette date, les IAM OT seraient intégrés au corps des ITPE.

Calendrier prévisionnel :

d'ici fin 2011 début 2012 : réunions bilatérales avec CAP IAM, attachés, ITPE.

Dès début 2012 : Saisie DGAFP pour projet décret.

fin 1er trimestre 2012 : groupe d'échange national

fin 2ème trimestre 2012 présentation du projet de décret en CTM puis Conseil d'état

fin 2012 début 2013 : décret.

Représentation des IAM en CAP : les mandats des représentants des corps intégrés seront maintenus jusqu'au renouvellement suivant de la CAP.

Les OS rappellent que les IAM OT vont intégrer un corps auquel ne s'applique pas la PFR ! La DRH indique que les IAM OT conserveront le système de PFR.

9.6 . Postes de conseillers des affaires maritimes :

Sur les 17 postes de CAM, 11 sont pourvus : 9 par des agents de 1er niveau issu de l'AGEMA et 2 par des IPAM). Les emplois fonctionnels seront transférés sur les corps d'arrivée.

9.7. insuffisance des propositions pour le mérite maritime : une relance est prévue auprès des chefs de service. Peu d'IAM ont l'ancienneté pour prétendre.

9.8. Fonctions d'adjoint au chef de CSN : une réunion avec la DAM est prévue, en relation étroite avec DRH.

Commentaires :

- le SNPAM-CGT s'indigne des conditions d' application de la PFR au sein des affaires maritimes.
- Le SNPAM-CGT s'engage à être présent à vos côtés au cours du processus d'intégration des IAM dans les nouveaux corps
- La CGT reste vigilante et active sur les dossiers en cours : postes adjoints Chefs de CSN notamment.

Vos représentants SNPAM-CGT en CAP.